



EH/JFS/CS

COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
157-216701698-20240711-24_01412-DE
Date de télétransmission : 17/07/2024
Date de réception préfecture : 17/07/2024

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 11 juillet 2024 à 19h Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 20

Conseillers présents : 18

Conseillers représentés : 1

Date de convocation : 05 juillet 2024

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Paola DI MICHELE, Mme Géraldine FURST, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSE

Absents excusés avec pouvoir : M. Philippe SCHILLING, pouvoir à Mme Joan MAAGER

Absente sans pouvoir : Mme Carole METZ

Objet : Création d'un emploi d'assistant de conservation

Par courrier du 14 mai 2024, Mme Nadine KRAEMER, bibliothécaire, a informé la commune de son départ à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2024. La commune a ainsi lancé une procédure de recrutement du 17 mai au 24 juin 2024. Au total, 21 candidatures ont été réceptionnées et 7 entretiens ont eu lieu. Le jury de recrutement a choisi de retenir la candidature de Mme Stéphanie FREUDENREICH, agent contractuel.

Dans ce cadre, il est nécessaire de créer un emploi permanent d'assistant de conservation (catégorie B) à temps non complet à raison de 26/35^{ème} à compter du 17 septembre 2024, pour assurer les fonctions de bibliothécaire.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-8 2^o du code général de la fonction publique, à savoir : Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **DE CRÉER** un emploi permanent d'assistant de conservation (catégorie B) à temps non complet à raison de 26/35^{ème} à compter du 17 septembre 2024, pour les fonctions de bibliothécaire,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document se rapportant à cette création.

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 17 juillet 2024

Publiée ou notifiée le 17 juillet 2024

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



Le secrétaire,
Géraldine FURST

